

# BAC PRO ET BEPA PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

## CONTEXTE APPRENTISSAGE ET FPC

- ◆ LES PARCOURS BAC PRO  
PAR APPRENTISSAGE
- ◆ LES EPREUVES DU BEPA
- ◆ LES DISPOSITIFS DE FORMATION DES CFA

## ENJEUX AU SEIN DES EPLEFPA

# MISE EN ŒUVRE DU BAC PRO : ELEMENTS DE CONTEXTE

## **Apprentissage :**

- Fort impact de la suppression de la formation du BEPA
- interrogation sur les nouveaux parcours  
(articulation scolaire /apprentissage)

## **Enjeu pour les CFA : le maintien de leur niveau d'activité**

## **Formation professionnelle continue**

- Peu de BEPA
- Quelle place pour la préparation du Bac pro ?  
(Stage Conseil Régional, contrat de professionnalisation)

## **Pour les CFPPA : Enjeu moins direct**

# LES PARCOURS BAC PRO PAR LES DIFFERENTES VOIES DE FORMATION

**Voie scolaire** : Seconde pro + 2 ans de cycle terminal

## **Apprentissage**

- Code du travail :

durée de référence

durée plus courte possible

3ANS

2ANS

1AN



- Code rural 1850H

1350H

675H

mini en centre

(code éducation)

+ Modulation possible de la durée de formation

## **Formation professionnelle continue :**

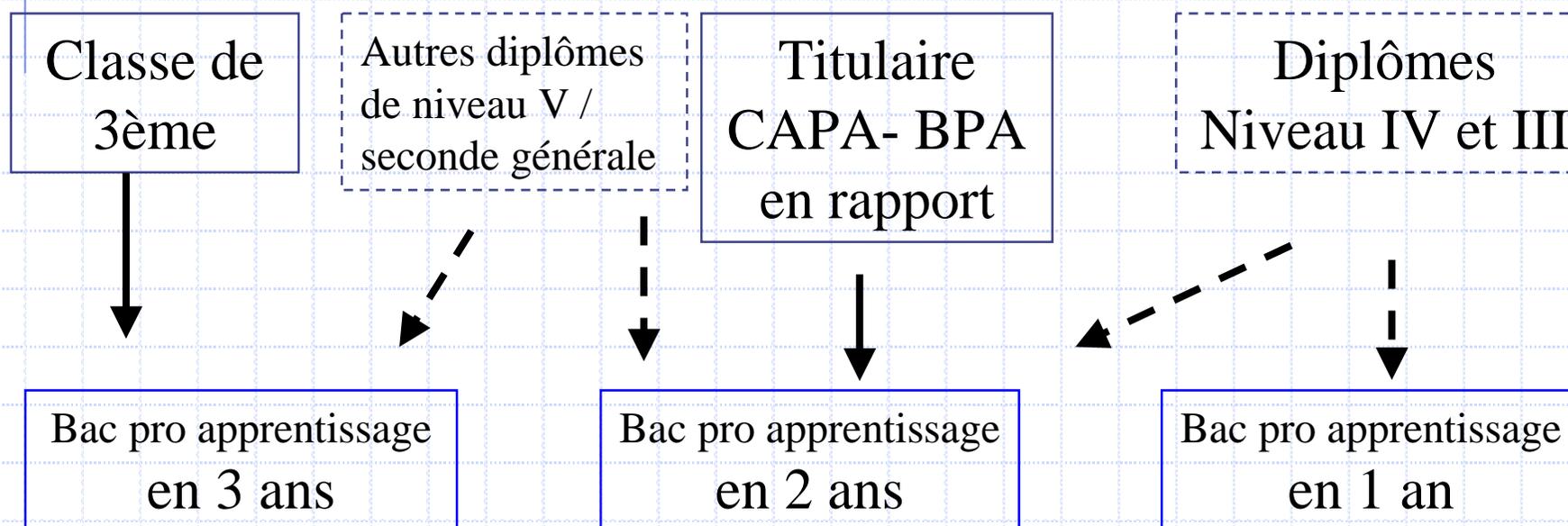
Durée non modifiée : parcours plein 1350 heures en centre

Réductions et modulation possibles

# LES PARCOURS BAC PRO PAR APPRENTISSAGE

## La diversité des parcours

- Changement de voie en cours de formation possible
- Modulation de la durée de formation possible



# LES PARCOURS BAC PRO PAR APPRENTISSAGE

## La modulation de la durée des contrats

Des possibilités très ouvertes et multiples :

- parcours de 1 à 3 ans :
  - prise en compte diplômes, formation antérieures
  - évaluation des compétences initiales
- Accueil apprentis après le début du cycle

encadrées par le code du travail :

Selon les cas : décision DRAAF,  
évaluation compétences par centre habilité...

## LES EPREUVES DU BEPA

Peuvent se présenter aux épreuves :

- |                                                                                                                   | Modalité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - Les jeunes en formation scolaire                                                                                | CCF      |
| - Les apprentis engagés dans un contrat Bac Pro sur 3 ans (inscription BEPA non obligatoire)                      | CCF *    |
| - Les stagiaires de la formation professionnelle préparant un Bac Pro sur 2 ans (contrat de professionnalisation) | CCF *    |
| - Les stagiaires de la formation professionnelle préparant un Bac Pro sur 1 an ou un BEPA                         | Ep T     |
| - Les personnes majeures, sans condition de formation                                                             | Ep T     |

\* Si centre de formation habilité CCF (Bac pro + BEPA)

Textes : décret BEPA 24/08/2009, NS CCF BEPA 1/10/2009

# L'ORGANISATION DES CCF DU BEPA APPRENTISSAGE ET FPC

**Cadre identique à celui des scolaires :** NS transversales aux 3 voies  
nombre épreuves (3) et nombre de CCF par épreuve identiques

**Calendrier fixé** par les NS :

CCF épreuve E1 : 1ère année du contrat sur 3 ans pour les apprentis

1ère année du cycle sur 2 ans pour les stagiaires FPC

CCF épreuve E2 et E3 :

avant fin 03 et 04 de la 2ème année de contrat pour les apprentis

avant la fin de la 1ère année du cycle sur 2 ans pour les stagiaires FPC

**Souplesse dans les modalités des épreuves, encadrée par**

- habilitation DRAAF (amont de la formation)
- agrément du plan d'évaluation (jury)

TEXTES : NS DGER N 2009-2100 du 1/10/2009 pour épreuve E1

ARRETE 17/07/09 et NS DGER N2009-2110 du 4/11/09 pour E2 et E3

## LES SPECIFICITES DU BAC PRO PAR APPRENTISSAGE

→ Un parcours de référence « Bac Pro » préparé en 3 ans

- Choix d'une spécialité dès l'entrée en formation

- Organisation différente de celle du scolaire :

le référentiel de formation et les grilles horaires  
de classe de seconde ne s'appliquent pas

→ Implication de l'entreprise

- Formation ; pédagogie de l'alternance

- Certification : lien évaluation et situation en entreprise

→ Un jeune qui est salarié d'une entreprise (contrat de travail)

# LES DISPOSITIFS DE FORMATION DES CFA

## **une souplesse encadrée**

Diversité des publics, des entreprises

Forte proportion de parcours différenciés : durées, besoins de formation

**Des dispositifs de formation élaborés  
par les CFA et les CFPPA**

Un cadre réglementaire spécifique :

- code du travail
- habilitation par la DRAAF en amont de la formation

Et regard du président adjoint de jury

# LES DISPOSITIFS DE FORMATION DES CFA

## Problématique du CFA : **Conjuguer des objectifs multiples**

- ◆ Accueillir des apprentis relevant de formations de durées diverses et ayant des acquis et besoins différents
- ◆ Répondre aux exigences d'une insertion immédiate en entreprise (attentes employeurs et adaptation du jeune)
- ◆ Développer une pédagogie qui s'appuie sur les acquisitions en entreprises
- ◆ Préparer aux épreuves du BEPA, dans le cadre établi, tout en privilégiant la préparation du Bac Pro (objet du contrat).

# LES PRATIQUES OBSERVEES DANS LES CFA

## Des stratégies différentes

- ◆ Ouverture de cycles sur 3 ans et organisation permettant l'intégration de jeunes sur 2 ans
- ◆ Pas d'ouverture de cycles en 3 ans. Accueil de jeunes issus de seconde professionnelle scolaire en contrat d'apprentissage de 2 ans pour préparer le Bac Pro
- ◆ Ouverture cycle BPA (2 ans), suivi Bac pro sur 2 ans

En fonction :

- Stratégie de centre, Politique EPLEFPA, Politique Conseil régional
- Secteurs professionnels : quel accueil des jeunes sortant de 3ème ?  
(exemple : secteur vente)

Rentrée 2010 : étape décisive

## LES ENJEUX DANS LES ETABLISSEMENTS

- L'ouverture des possibilités de parcours offertes aux jeunes et un dispositif d'orientation adapté,
- La prise en compte des acquis et des besoins de formation de chaque apprenant,
- La qualité des relations entre la formation professionnelle et les professionnels du territoire,
- L'articulation des différentes voies de formation et des activités des centres au sein des établissements.

# BAC PRO / BEPA PAR APPRENTISSAGE

## Textes de référence

- ◆ Code du travail, arrêté 8/07/2009 (durée des contrats Bac Pro)
- ◆ Référentiels Bac Pro
- ◆ Arrêtés, référentiels (professionnel et certification)  
et notes de service CCF des BEPA
- ◆ Note de service du 7/05/2009 relatives aux réorientations
- ◆ Note de service du 1/12/2005 : habilitation à la mise en œuvre des CCF

## Ne s'appliquent pas :

- ◆ Décret n° 2009-674 et arrêté du 13/07/2009 (classe de seconde) spécifiques à la voie scolaire
- ◆ Arrêté 13/07/2009 relatif à la seconde « conseil vente » sous statut scolaire